

Décision

Générale

colonial

Décision n° 904 du 6 septembre 1948 :

n° 904

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

6 septembre 1948

Numéro JO

n° 9 du 30/09/1948

Date du numéro

30 septembre 1948

TEXTE INTÉGRAL

Mlle Goyon (Renée), est engagée en qualité de secrétaire du Conseil représentatif, nu salaire mensuel fixe de six mille francs (6.000 francs), exclusif de toutes indemnités, pour compter du 1er août 1948.

Signé : LIURETTE,